

Crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation

Découvrez comment obtenir de l'aide à payer vos dépenses relatives à la formation en 2021 et 2022.

Aperçu

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation est un crédit d'impôt personnel remboursable temporaire qui aide les travailleurs à obtenir la formation dont ils pourraient avoir besoin :

- pour changer de carrière
- se recycler
- se perfectionner.

Le crédit fournit un allègement pouvant atteindre 2 000 \$ par année pour payer 50 % des <u>dépenses admissibles</u> d'une personne en 2021 ou 2022.

Admissibilité

Personnes admissibles

Les critères d'admissibilité pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation sont les mêmes que ceux du <u>crédit canadien pour la formation</u> qui se trouvent dans la déclaration de revenus fédérale.

Pour demander le crédit pour 2021 ou 2022, vous devez :

- avoir un montant maximal au titre du crédit canadien pour la formation supérieur à zéro pour l'année en question
- être un résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année en guestion
- être âgé d'au moins 26 ans et de moins de 65 ans à la fin de l'année en guestion
- satisfaire aux autres exigences énoncées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada pour au moins une des années suivantes : 2019, 2020 ou 2021.



Vous trouverez le montant maximal au titre du crédit canadien pour la formation pour une année d'imposition quelconque sur votre dernier avis de cotisation ou de nouvelle cotisation fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Visitez le <u>site Web de l'Agence du revenu du Canada</u> pour en savoir plus sur les personnes admissibles.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation sont les mêmes que celles du <u>crédit canadien pour la formation</u> qui se trouvent dans la déclaration de revenus fédérale, y compris :

- les frais de scolarité et d'autres frais payés à un établissement d'enseignement admissible au Canada pour des cours suivis en 2021 ou 2022
- les frais payés à certains organismes pour passer en 2021 ou 2022 un examen menant à une désignation professionnelle, une accréditation ou une qualification

Ces dépenses peuvent inclure celles engagées pour des :

1. Cours axés sur les compétences professionnelles

Droits versés à une université, à un collège ou à certains autres établissements d'enseignement pour des cours axés sur les compétences professionnelles si l'étudiant est inscrit dans le but d'acquérir ou d'améliorer les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier.

2. Examens menant à une désignation professionnelle, une accréditation ou un permis à titre de personne de métier

Frais d'examen afin d'obtenir une désignation professionnelle, une accréditation ou un permis à titre de personne de métier versés à :

- une université
- un collège ou à un autre établissement d'enseignement
- une association professionnelle
- un ministère provincial ou à un autre établissement semblable

3. Cours de niveau postsecondaire



Frais de scolarité pour un ou plusieurs cours de niveau postsecondaire si ces cours fournissent des crédits menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat.

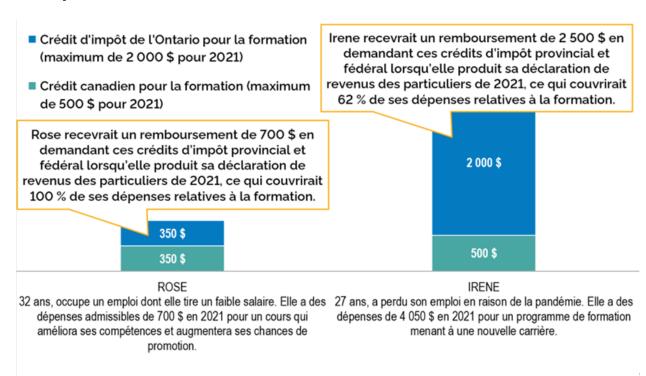
Pour savoir si un programme ou un cours particulier est admissible au crédit, contactez le collège, l'université ou le collège carrière privé où il est offert. Vous pouvez visiter le <u>site Web de l'Agence du revenu du Canada</u> pour en savoir plus sur les dépenses admissibles.

Montant que vous pouvez recevoir

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation représenterait 50 % des dépenses admissibles pour l'année d'imposition, jusqu'à un crédit maximum de 2 000 \$ par année.

Le tableau ci-dessus montre deux exemples des économies qui peuvent être réalisées en 2021 grâce à l'aide reçue du crédit canadien pour la formation et du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation. Dans le premier exemple, Rose recevrait 350 \$ au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation. Dans le second exemple, Estelle recevrait 2 000 \$ au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation. Elles obtiendront cet argent lorsqu'elles produiront leur déclaration de revenus des particuliers de 2021.

Exemples





Nota: Les exemples partent du principe que la limite du crédit canadien pour la formation de Rose pour 2021 est d'au moins 350 \$ et que celui d'Estelle est d'au moins 500 \$.

Source : Ministère des Finances de l'Ontario.

Description accessible du tableau

Comment demander le crédit

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation est un crédit d'impôt personnel remboursable temporaire pour 2021 et 2022, ce qui signifie que si vous y êtes admissible, vous pouvez obtenir le crédit que vous ayez ou non de l'impôt sur le revenu à payer.

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt lorsque vous produisez votre déclaration de revenus des particuliers.

Communiquer avec l'Agence du revenu du Canada

Si vous avez des questions au sujet du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada :

- Bureaux des services fiscaux et centres fiscaux
- Demandes de renseignements sur l'impôt des particuliers : <u>1 800 959-8281</u>

D'autres renseignements sont affichés sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada.

Description accessible du tableau : crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation

Le tableau à barres montre deux exemples d'économies qui peuvent être réalisées en 2021 grâce à l'aide reçue du crédit canadien pour la formation et du crédit d'impôt de l'Ontario proposé pour la formation. Dans le premier exemple, Rose, âgée de 32 ans, occupe un emploi dont elle tire un faible salaire. Elle a des dépenses admissibles de 700 \$ en 2021 pour un cours qui améliorera ses compétences et augmentera ses chances de promotion. Sur ses dépenses de 700 \$, Rose reçoit 350 \$ au titre du crédit canadien pour la formation et 350 \$ au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation. Rose recevra un total de 700 \$ au titre des crédits d'impôt pour la formation,



soit 100 % de ses dépenses admissibles. Cet exemple part du principe que la limite du crédit canadien pour la formation de Rose pour 2021 est d'au moins 350 \$.

Dans le second exemple, Estelle, âgée de 27 ans, a perdu son emploi en raison de la pandémie de COVID-19covid 19. Elle a des dépenses admissibles de 4 050 \$ en 2021 pour un programme de formation menant à une nouvelle carrière. Sur ses dépenses de 4 050 \$, Estelle reçoit 500 \$ au titre du crédit canadien pour la formation (le montant maximum offert pour ce crédit en 2021) et 2 000 \$ au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation (le montant maximum offert pour ce crédit en 2021). Estelle recevra un total de 2 500 \$ au titre des crédits d'impôt pour la formation, soit 62 % de ses dépenses admissibles. Cet exemple part du principe que la limite du crédit canadien pour la formation d'Estelle pour 2021 est de 500 \$.

Source : Ministère des Finances de l'Ontario.

Retourner au graphique

Mis à jour : 09 décembre 2021 Date de publication : 05 novembre 2021